

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 30 (1901)

Heft: 7

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Divers motifs obligent notre Président à omettre, exceptionnellement, la critique des leçons. Je crois cependant être l'interprète de mes collègues en présentant les meilleurs remerciements aux maîtres qui les ont données.

La séance levée, nous passons à la partie récréative, qui fut des plus cordiales et des plus animées. Quelques verres d'un excellent vin, gracieusement offerts par un ami des instituteurs, eurent particulièrement le don d'exciter la verve et de faire naître la plus franche gaieté.

En résumé, agréable et utile Conférence.

Grolley, le 8 juin 1901.

WICHT A., *secrétaire*.

Chronique scolaire

Fribourg. — Les examens fédéraux des recrues commenceront, cette année, le *16 septembre*.

Les cours de répétition devront, en conséquence, être organisés assez à temps pour être ouverts dans la *quinzaine* qui précède ces examens, conformément à l'art. 213 du règlement général.

Les instituteurs chargés de la tenue de ces cours sont avisés que les livrets-certificats utiles à Messieurs les experts peuvent être exigés à l'occasion des examens; ils devront, conséquemment, veiller à ce que :

1° Les noms, le lieu d'origine, le domicile et la date de la naissance de la recrue y soient correctement inscrits ;

2° Mention soit faite, le cas échéant, dans la colonne « observations », de toute infirmité corporelle ou intellectuelle du recruté ;

3° Les notes de mérite y soient inscrites pour ceux qui ont fréquenté une école de perfectionnement.

Les recrues doivent apporter leur livret, sans enveloppe, pour le remettre à la première réquisition à Messieurs les experts.

— Les instituteurs et institutrices de langue française, dont le brevet de capacité expire dans le courant de la présente année, sont avisés que les examens pour le renouvellement de ces diplômes auront lieu au Lycée de Fribourg, dans l'ordre suivant :

Pour les instituteurs, les 26 et 27 août ;

Pour les institutrices, les 28 et 29 août.

Les intéressés sont invités à faire parvenir, *sans retard*, les brevets expirés à *Messieurs les inspecteurs scolaires*, chargés de les transmettre à la Direction de l'Instruction publique (art. 32 du Règlement général).

Pour les membres du corps enseignant dont le brevet expire

cette année, l'absence aux dits examens serait considérée comme une renonciation à la carrière de l'enseignement.

— Les examens en obtention du brevet de capacité que doivent subir les *aspirantes-institutrices* de langue française, ainsi que les *maîtresses d'ouvrages* des deux langues, allemande et française, auront lieu au Lycée de Fribourg, dans l'ordre suivant :

a) Pour les *aspirantes-institutrices*, les 5, 6 et 7 août;

b) Pour les *maîtresses d'ouvrages*, le 8 août;

L'examen commencera, chaque jour, à 8 heures du matin.

— Les examens en obtention du brevet de capacité que doivent subir les *aspirants-instituteurs* de langue française auront lieu au Lycée de Fribourg, les 30, 31 juillet et 1^{er} août prochain, dès 8 heures du matin.

— Il est rappelé aux *aspirantes-institutrices* de langue française, qu'en conformité de l'art. 2 du règlement du 5 mars 1901, elles doivent adresser, *sans aucun retard*, à la Direction de l'Instruction publique, leur demande d'admission aux examens pour l'obtention du brevet de capacité, fixés aux 5, 6 et 7 août, et joindre à cette demande un acte de naissance, un certificat de bonne conduite délivré par l'autorité communale et un certificat d'études.

Lausanne. — La Société suisse des maîtres des écoles normales se réunira à Lausanne, le samedi 13 juillet. Voici les questions qui figurent à l'ordre du jour :

1. La correspondance scolaire intercantonale et internationale. Rapporteurs, MM. Schacht et Brugger.

2. Les écoles normales au début du XX^e siècle. Rapporteur, M. Guex.



MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Nouveaux ouvrages reçus

(EXPOSITION DE PARIS.) DONs DE LA CONFÉDÉRATION :

G. Gostowski. Au Mexique, études, notes, etc...

Hammer, K.-V. La Norvège à l'Exposition de Paris, 1900. — Education in England, Wales, Scotland, and Ireland being a descriptive handbook accompanying the British education section at the Paris Exhibition, 1900. — Ervening continuation Schools. Technical instruction handbook. Part II. Revised to May, 1899.

Bancal. Carnet de morale.

Dumuid, H. Comptabilité agricole.

Aucler, Paul. Jérusalem, restauration archéologique.

Jaccaud, P. Botanique. Cours élémentaire d'histoire naturelle à l'usage de l'enseignant secondaire.

Pellisier A. La gymnastique de l'esprit (5 volumes). — Lois et